

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

affiché le 14 avril 2015

Vote des taux d'imposition 2015 Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) et Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le 9 mars 2015, le Conseil Municipal a fixé les taux d'imposition comme suit pour l'année 2015 appliquant une augmentation uniforme de 2% pour les 4 taxes:

	Taux
- taxe d'habitation :	12.45%
- taxe sur le foncier bâti :	10.79 %
- taxe sur le foncier non bâti :	25.62 %
- contribution foncière des entreprises	20.33 %

La Direction Départementale des Finances Publiques a attiré l'attention sur le fait que les taux TFNB et CFE étaient supérieurs au taux maximum autorisé par les règles de lien.

En conséquence, pour respecter ces règles de lien, le Conseil Municipal a fixé les taux TFNB et CFE 2015 comme suit :

	Taux
- taxe sur le foncier non bâti :	25.61 %
- contribution foncière des entreprises	20.32 %

Mise à jour du tableau des effectifs communaux 2015

Comme chaque année, le Conseil Municipal a mis à jour le tableau des emplois communaux.

Rapport annuel sur l'eau 2014

Comme chaque année, le rapport annuel sur l'eau a été présenté au Conseil Municipal. Le rendement du réseau s'est nettement amélioré par rapport à l'année 2013, grâce notamment à la détection et à la réparation de grosses fuites. Toutefois, comme décidé en 2014 et afin de pérenniser cette amélioration significative du rendement, dans le courant du deuxième trimestre de l'année 2015, des compteurs divisionnaires seront installés à plusieurs endroits stratégiques de la Commune.

Transfert de l'exercice de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au SYANE.

Le SYANE a engagé un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables à travers un maillage couvrant l'ensemble du Département. La Commune s'est inscrite dans ce programme et a confié au SYANE la mission de création et de fonctionnement d'infrastructures de charge pour véhicules électriques sur la Commune, le SYANE portant 50% de l'investissement et la Commune pouvant obtenir des financements mis en place par l'Etat.

Mise à disposition temporaire et à temps non complet d'un agent auprès du SCOT

En raison d'une indisponibilité temporaire de l'agent comptable du SCOT, le Conseil Municipal a accepté de mettre l'agent comptable de la Commune à disposition du SCOT pendant une ½ journée.

Vidéo protection

Monsieur le Maire a rappelé la demande de Monsieur le Préfet de mettre en place un dispositif de vidéo protection dans le centre du village, le long de la RD 909A. Il a également rappelé la réunion du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2014 au cours de laquelle les représentants de la Gendarmerie Nationale sont venus expliquer ce dispositif ainsi que l'ensemble des mesures permettant de respecter les libertés individuelles (absence d'intrusion dans le domaine privé – logements....). ainsi que celles relatives à l'accès aux données (Maire en tant qu'Officier de Police Judiciaire, forces de Police et de Gendarmerie). Trois sites ont été retenus : Le centre du village, le Clos Chevallier et le Port.

Le Conseil Municipal a décidé de demander l'autorisation à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie d'installer un système de vidéo protection.

Information

L'attention de Monsieur le Maire est attirée par plusieurs membres du Conseil Municipal sur l'augmentation des incivilités dans la Commune, y compris vente et consommation d'alcool et de stupéfiants sur la voie publique, occupation illégale de bâtiments privés, dégradations de véhicules et de mobilier urbain (...).

Monsieur le Maire indique que des mesures particulières de surveillance de la Commune ont été prises depuis plusieurs semaines : patrouilles quotidiennes (jour et nuit) de la Gendarmerie en lien étroit avec la Police Municipale dont les horaires de travail sont modifiés en permanence. De nombreux contrôles sont ainsi effectués et plusieurs interpellations ont eu lieu : les intéressés doivent être prochainement présentés à la justice.

Monsieur le Maire invite toute personne témoin ou victime de ces incivilités et méfaits à prévenir immédiatement la Mairie, la Police Municipale (police.municipale@mairie-menthon.fr) ainsi que la Gendarmerie (seule habilitée à enregistrer les dépôts de plainte).
